



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2022, le conseil a adopté le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2023 qui débuteront à **19 h 30**, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec :

D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 qui débuteront à 19 h 30 :

Lundi 16 janvier
Lundi 20 février
Lundi 20 mars
Lundi 17 avril
Lundi 15 mai
Lundi 19 juin

Lundi 17 juillet
Lundi 21 août
Lundi 18 septembre
Lundi 16 octobre
Lundi 20 novembre
Mardi 12 décembre

DONNÉ à Labelle, ce 22 novembre 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière